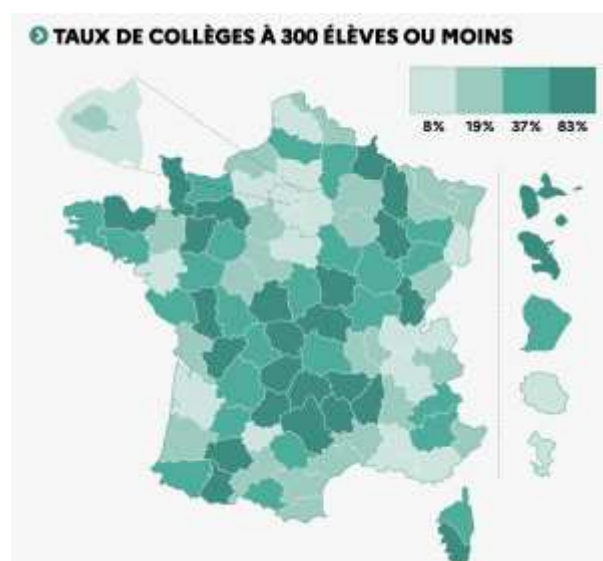


[cafepedagogique.net](https://www.cafepedagogique.net)

École-collège : la carte scolaire à l'épreuve de la démographie

Café pédagogique

5-7 minutes



Avec la baisse démographique, près d'un million d'élèves manqueront à l'appel d'ici 2029, c'est l'organisation des écoles et des collèges qui est remise en question. Copilotage avec les préfets, collèges de petite taille, continuité école-collège : derrière l'objectif affiché de limiter les fermetures, c'est le maillage éducatif, notamment rural, qui est interrogé.

Un choc démographique qui fragilise le maillage scolaire

En 2025, la France a enregistré 645 000 naissances pour 651 000 décès, selon l'INSEE. Une dynamique démographique durablement orientée à la baisse. Entre 2019 et 2029, les écoles perdront près d'un million d'élèves, estime le ministre de l'Éducation nationale Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire. La baisse des effectifs gagne désormais le second degré. « *La vague arrive désormais dans le second degré* », alertait vendredi le ministre Geffray, posant la question de l'avenir des collèges ruraux et de leur articulation avec les écoles environnantes.

Préfets et Éducation nationale : une gouvernance partagée des territoires

Pour anticiper cette évolution, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la généralisation des observatoires des dynamiques rurales et territoriales, coprésidés par le préfet et l'IA-DASEN. Le préfet de département intervient désormais en amont dans les décisions de carte scolaire du premier degré et émet un avis formel sur les projets présentés par le DASEN. Cette évolution marque un tournant : la carte scolaire n'est plus seulement un outil académique, mais un instrument de pilotage territorial, intégrant les enjeux d'aménagement, de transport et de services publics. Une implication accrue de l'État territorial qui traduit aussi une montée en puissance du ministère de l'Intérieur dans les politiques éducatives locales.

Collèges : la montée en puissance des petits établissements

La baisse des effectifs entraîne une multiplication des collèges de petite taille, comptant 300 élèves ou moins. Cette situation concerne désormais 24 académies, où plus de 83 % des collèges se situent sous ce seuil.

Ces établissements constituent un enjeu central d'aménagement du territoire. « *Amortir les effets de la chute démographique en fermant le moins possible, en limitant le nombre d'élèves par classe et, en même temps, engager [...] une réflexion pour repenser l'offre scolaire sur le territoire* », affirmait le ministre de l'Éducation nationale la semaine dernière.

Limiter les fermetures, repenser l'offre : l'option école-collège

Face au risque de fermetures, le ministère dit privilégier une approche globale, plutôt repenser l'organisation des parcours scolaires que supprimer des établissements. Il a évoqué l'articulation entre écoles et collèges, dans des territoires marqués par l'éloignement et la faible densité.

Cette réflexion englobe également les questions de transport scolaire, la mutualisation des équipements et l'accès aux options et services éducatifs, afin de garantir l'égalité d'accès à l'éducation sur l'ensemble du territoire.

Une histoire longue des regroupements scolaires en milieu rural

La problématique n'est pas nouvelle. [Le rapport Azéma–Mauhourat \(2018\)](#), de la mission « Ruralité, adapter l'organisation et le pilotage du système éducatif aux évolutions et défis des territoires ruraux » rappelle que la baisse des effectifs scolaires est une préoccupation ancienne. Dès la circulaire de rentrée de 1977, l'État favorisait les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Depuis, les politiques de regroupement ont évolué : écoles dispersées, puis concentrées, avant d'être structurées plus récemment sous forme de pôles scolaires. Les collectivités territoriales ont dû composer avec des arbitrages complexes entre proximité, qualité du service éducatif et coûts. Le maillage scolaire rural est aujourd'hui très hétérogène, d'un département à l'autre, voire d'un territoire à l'autre, juge le rapport.

Les « écoles du socle », une piste relancée

Parmi les objectifs avancés par le ministre vendredi avec [les Observatoires des dynamiques rurales et territoriales \(ODRT\)](#) se trouve l'axe « Développer des écoles du socle », à l'instar de l'exemple en Charente. Le rapport Azéma–Mauhourat recommandait de développer des organisations expérimentales école-collège, dites « écoles du socle », dans les territoires ruraux éloignés. Ces dispositifs visent à mutualiser les moyens du premier et du second degré, sous différentes formes ; en intégrant de classes de cycle 3 au sein d'un collège, ou avec un établissement regroupant collège et écoles sur un même site, ou encore un réseau multi-sites associant un collège et les écoles environnantes.

Le rapport préconisait également des organisations administratives et pédagogiques dérogatoires, permettant de mutualiser les services, les missions des enseignants et des corps d'encadrement, afin de renforcer la continuité des apprentissages dans des territoires confrontés à une forte baisse démographique.

Djéhanne Gani